



RAPPORT DE COMMISSION

AU CONSEIL COMMUNAL

PREAVIS N° 91-2021

Demande de crédit complémentaire au budget 2021
couvrant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021
concernant les mesures sanitaires nécessaires en lien
avec la COVID-19 dans les bâtiments communaux

La Commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 91-2021 s'est réunie le mardi 25 mai 2021 à la Salle de spectacles. L'étude de ce préavis s'est effectuée dans le cadre de sa séance ordinaire d'avant Conseil communal.

Elle était composée de Mmes Geneviève Bonzon et Nicole Haas-Torriani ainsi que de MM. Pascal Golay, Vincent Keller, Dylan Montefusco, Reza Safaï, Vito Vita, Pascal Waeber et François Delaquis, président-rapporteur.

Mme Anne Cherbuin et M. Eugène Roscigno étaient excusés. MM. Selim Ibrahimimi et Vito Tartaglia étaient absents.

La Commission remercie chaleureusement M. Didier Divorne, Municipal « Bâtiments - Domaines – Logement-Cultes », accompagné de M. Frédéric Perrin, adjoint d'exploitation pour leurs explications.

Ce préavis s'inscrit dans la ligne définie par la Municipalité lors du préavis N° 76-2020, à savoir un budget qui s'inscrit dans la normalité, facilitant les comparaisons et permettant ainsi de suivre les évolutions au cours des années. Quant aux éléments imprévisibles en lien avec la COVID-19, ils font l'objet soit de préavis comme celui-ci, soit de communications au Conseil communal en temps opportun.

Le préavis détaille clairement les crédits octroyés et la réalité tant pour 2020 que pour le premier trimestre 2021. Les crédits octroyés à travers le préavis N° 76-2020 pour les mesures sanitaires dans les bâtiments communaux couvraient la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.

Ainsi, compte tenu de la réactualisation des besoins, des directives cantonales et fédérales en vigueur ainsi que de la situation prévalant actuellement, l'octroi d'un nouveau crédit de CHF 168'500.- s'avère nécessaire pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021.

Délibération de la Commission

Au vu des informations obtenues et du préavis très complet présenté, la Commission a passé au vote sans délibération.

Vote final

La Commission, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil Communal d'accepter les conclusions telles que présentées.

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS

Vu le préavis N° 91-2021 de la Municipalité du 17 mai 2021.

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

ACCEPTE les charges supplémentaires au budget 2021 d'un montant de CHF 168'500.- TTC à imputer dans les différents comptes de la section conciergerie N° 3006 concernant les mesures sanitaires nécessaires en lien avec la Covid-19 dans l'ensemble des bâtiments communaux.